

<https://haydn2005.u-bourgogne.fr/dnum-ccub/spip.php?article770>

**Demande d'entrée dans le  
système d'information pour  
obtenir ou prolonger un  
compte informatique**

Date de mise en ligne : mardi 19 mars 2013

**Procédure obligatoire pour les  
personnels non salariés par  
l'uB (hébergés)**

- Site Public -

---

Copyright © Site du Centre de Calcul de l'Université de Bourgogne - Tous  
droits réservés

---

Cette démarche est nécessaire si **vous n'êtes pas employé directement par l'uB ET vous souhaitez bénéficier d'un compte informatique** (messagerie, Environnement Numérique de Travail, intranet, wifi, ...).

**Par exemple** : vous êtes contractuel hébergé dans un laboratoire uB mais payé par un organisme hors uB (personnels CHU, CNRS, INSERM, welience,...).

**Pour entrer dans le SI de l'université, vous devez obligatoirement fournir un justificatif (contrat de travail ou son avenant, convention de stage, attestation d'accueil du laboratoire hébergeur).}**

## Démarche à suivre :

1. Remplir [ce formulaire](#)
2. Le renvoyer avec son justificatif (**en PDF**) à l'une des deux adresses suivantes :
  - Vous **travaillez** dans une unité de recherche de [cette liste](#) :  
**Contact** : Service recherche, études doctorales, valorisation **Email** : [sred.gest@u-bourgogne.fr](mailto:sred.gest@u-bourgogne.fr) **Tél** : 03.80.39.91.93
  - Vous **ne travaillez pas** dans une unité de recherche de l'uB :

**Contact** : Cellule d'appui SIHAM - Pôle RH **Email** : [heberges.sirh@u-bourgogne.fr](mailto:heberges.sirh@u-bourgogne.fr)

## S'informer de l'état de sa demande :

Vous pouvez savoir si votre compte informatique est activé en vous connectant à [l'annuaire de l'université](#) et en faisant une recherche sur votre nom.

**Si vos coordonnées n'apparaissent pas**, vous pouvez vous informer de l'état de votre demande auprès du contact à qui vous avez fait parvenir votre formulaire.

**Si vos coordonnées apparaissent**, votre compte informatique est actif. Dans ce dernier cas, vous devez avoir reçu ou allez recevoir un courrier papier contenant votre identifiant/mot de passe sous un délais d'une semaine. Si tel n'est pas le cas, vous devez envoyer un scan ou une photo lisible de votre carte d'identité à [messagerie@u-bourgogne.fr](mailto:messagerie@u-bourgogne.fr) via une adresse privée. Une procédure pour récupérer vos identifiants sera envoyée sur votre adresse de messagerie privée.